

APPEL A CANDIDATURES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (CER)

Le présent appel à candidatures vise à renforcer l'équipe du CER en nommant des représentants de la société civile qui accepteraient de donner de leur temps pour participer aux travaux de notre comité. Au total, 5 postes sont à pourvoir, dont 2 pour les membres de la société civile.

Présentation du CER

Créé le 19 novembre 2019 par délibération du conseil d'administration de Sorbonne Université (SU), le Comité d'Éthique de la Recherche de Sorbonne Université (CER@SU) a pour fonction de rendre un avis éthique consultatif sur des protocoles de recherche de différentes disciplines scientifiques qui lui sont soumis, dès lors qu'ils ne relèvent pas des compétences d'un Comité de Protection des Personnes (CPP) pour la recherche biomédicale. Le passage du protocole de recherche en CER a alors pour objectif d'évaluer ses dimensions éthique et protection des données et, le cas échéant, formuler des recommandations. Depuis sa création en 2019, le CER a reçu 610 protocoles de recherche, ce qui représente 1234 avis notifiés ou en cours de production.

Composition du CER :

A ce jour, le CER est composé de 15 membres en fonction au sein des unités de recherche de Sorbonne Université et concernés par le champ de la recherche non interventionnelle chez l'humain, de 4 personnes représentant la société civile concernées par la problématique de la recherche impliquant l'humain, de la délégué(e) à la protection des données de Sorbonne Université, et la représentante de la direction des affaires juridiques et institutionnelles.

Le mandat des membres est de 3 ans, renouvelable une fois.

Fonctionnement du CER :

Le CER de SU se réunit périodiquement en séance plénière, au maximum une fois par mois pour :

- Émettre un avis consultatif sur des protocoles de recherche qui lui sont soumis ;
- Réorienter, le cas échéant, ces protocoles de recherche vers une procédure d'évaluation par des CPP ou d'autres structures gérant le traitement des données.

Le bureau du CER se réunit tous les quinze jours.

Description de la mission :

Sous la responsabilité du Président du CER, le nouveau membre du CER aura pour principales missions :

- Produire, dans des délais raisonnables, des analyses éthiques de protocoles de recherche soumis au CER ;
- Participer aux séances plénières à raison d'une séance par mois ;
- Participer à la vie du CER : séminaires internes semestriels, production de documents à publier sur le site internet.

Profil recherché :

Les candidates et candidats doivent représenter des groupes de personnes potentiellement concernées par la recherche (ex. associations de patients ou de familles, de corps professionnels) ou autres personnes qualifiées ou engagées sur les questions éthiques pour la protection des personnes et des données, n'appartenant pas à l'un des membres de l'Alliance Sorbonne Université.

Pour faire acte de candidature :

Le dossier de candidature comporte les éléments suivants :

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Une déclaration de lien d'intérêt

Le dossier de candidature doit être transmis par mail à l'adresse CER@sorbonne-universite.fr,

au plus tard le 5 mai 2025, délai de rigueur.